



MAIRIE DE BURLATS
(Tarn)

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 081-218100428-20260331-A2026_02-AI



N° 2026_02

Portant délégation de fonction A Mme Françoise NOGUÈS 1^{ère} Adjointe au Maire

Le Maire de Burlats,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
- Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints,
- Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRETE

Article 1 : Madame Françoise NOGUÈS est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : Education, Communication et Participation Citoyenne.

Elle exercera les fonctions suivantes :

Éducation

- suivre les relations avec l'école maternelle et/ou élémentaire de la commune
- être l'élue référente des directions d'école pour les questions relevant de la commune
- suivre les effectifs scolaires et leur évolution
- suivre les besoins matériels des écoles en lien avec les services
- recenser les demandes relatives aux locaux scolaires, aux équipements, au mobilier et aux petits travaux
- suivre les questions liées au temps périscolaire en lien avec les services compétents
- examiner les demandes des familles ayant un impact sur l'organisation communale
- participer à la préparation des conseils d'école avec le Maire et participer à ceux-ci
- faire remonter les difficultés rencontrées par les enseignants ou les familles
- proposer des améliorations en matière d'accueil, d'organisation et de qualité du service rendu aux enfants

Communication

- suivre la communication institutionnelle de la commune
- proposer les thèmes et contenus du bulletin municipal
- suivre la mise à jour du site internet communal
- suivre les publications sur les réseaux sociaux ou autres supports d'information de la commune
- proposer les informations à diffuser sur les événements, travaux, projets et services
- veiller à la lisibilité et à la cohérence des messages adressés aux administrés
- recenser les besoins de communication des autres élus
- participer à la préparation des supports de communication lors des temps forts de la commune

Participation citoyenne

- proposer des modalités de concertation avec les habitants
- préparer les réunions publiques, rencontres de quartier ou temps d'échange avec la population
- recueillir les observations, propositions et attentes des administrés
- faire remonter au Maire les sujets de préoccupation exprimés par les habitants
- proposer des outils de participation citoyenne adaptés à la taille de la commune
- suivre les démarches de consultation ou de concertation décidées par le Maire

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2 : Le Maire de la commune de Burlats, la Directrice Générale des services, et le Comptable Public de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Préfecture du Tarn.

Fait à BURLATS, le 31 mars 2026
Le Maire,
Serge SERIEYS.

Arrêté certifié conforme au registre



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture le 10/04/2026 et notifié à l'intéressée le 01/04/2026, lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.

Signature de l'Adjointe

